

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 2022 81**

ARRETE de circulation
Rue Saint Martin – Rue du Château – Rue de la Liberté
Samedi 18 juin 2022

Le Maire de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES

Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3, et L 131-4 du Code des Communes,

Considérant que pendant le déroulement de la Brocante de l'Association L'Amicale Nieulaise, il convient de réglementer la circulation rue Saint Martin, rue du Château et rue de la Liberté le samedi 18 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation des véhicules sera interdite, rue Saint Martin, rue du Château et rue de la Liberté, de 07 H 00 à 23 h 00 le samedi 18 juin 2022, sur la Commune de Nieul lès Saintes.

ARTICLE 2

Cette réglementation temporaire, ainsi qu'une déviation par la rue des Jonquilles, rue de la Butte des Chails et rue du Parc, sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'Amicale Nieulaise
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT PORCHAIRE.

Fait à Nieul lès Saintes
Le 08 juin 2022

P/o Le Maire,
L'Adjoint au Maire
Patrick CHALMETTE

